Parc naturel régional de Camargue

S/PREFECTURE D'ARLES
12 OCT. 2016
ARRIVEE

Registre des délibérations
Délibération n° 18 : 04/10/2016

CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA STRUCTURATION DE L'OFFRE DE CYCLOTOURISME DANS LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DES ALPILLES ET DE CAMARGUE

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le quatre octobre à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

- **Étaient présents :**
  - **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Béatrice Aliphat, Jean-Marc Martin-Teissere
  - **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Bruno Genzana
  - **Représentants des Communes :**
    Commune d'Arles : Nicolas Koukas
    Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
    Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
    Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani

- **Avaient donné pouvoir :**
  Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere, Pascale Licari à Béatrice Aliphat
  Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Bruno Genzana
  Commune d'Arles : David Grzyb à Nicolas Koukas
  Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault à Patrick Pac
  Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minoretti à Jérôme Bernard

- **Étaient absents-excusés :**
  Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux
  Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Edouard Naddeo
  Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac, Bertrand Mazel
  Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet, Henri Rivas
  Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
  Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

- **Le Conseil de Parc était représenté par 16 membres**

- **Autres personnes présentes :**
  Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
  Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
  Aline Martin, Directrice de l'aménagement du territoire, commune d'Arles
  Sandrine Kiramarios, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,
  Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
  Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue
  Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	18	18

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation
01/08/2016
RC – 496

Parc naturel régional de Camargue

Parc naturel régional de Camargue

Délibération n° 18 : 04/10/2016

CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA STRUCTURATION DE L'OFFRE DE CYCLOTOURISME DANS LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DES ALPILLES ET DE CAMARGUE

- Vu l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Vu la délibération n°11 du 12 février 2016 du comité syndical du Parc naturel régional de Camargue relative au projet de structuration de l'offre de cyclotourisme sur le territoire du Parc

Les Parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles, désireux de développer la mobilité douce sur leur territoire, souhaitent confier à un prestataire une mission d'accompagnement à la structuration de l'offre de cyclotourisme.

Afin de donner à cette mission d'accompagnement un périmètre géographique pertinent, de réaliser des économies d'échelles, mais également de mutualiser la passation et la gestion du marché à souscrire, il est proposé de lancer un seul marché public relatif à ces prestations, porté conjointement par les deux syndicats mixtes, et pour cela, de constituer un groupement de commandes entre les deux Parcs.

Dans ce contexte, une convention doit être signée entre les deux parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes. Cette convention prévoit de confier au Président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue le rôle de coordonnateur, chargé de la passation et l'exécution administrative et financière du marché, dans les conditions détaillées par la convention. La convention prévoit en outre que le paiement du titulaire du marché est avancé par le coordonnateur et réparti ensuite entre les membres du groupement en fonction des montant prévus par le cahier des charges.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- **Approuve la constitution d'un groupement de commandes avec le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles en vue de la passation d'un marché pour la mission d'accompagnement à la structuration de l'offre de cyclotourisme dans les Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue ;**

- **Autorise le Président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à signer la convention constitutive de groupement de commandes, et à en assurer les missions de coordonnateur ;**

- **Autorise le Président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à signer le marché et à prendre toute décision concernant sa préparation, sa passation, son exécution ;**

- **Précise que le paiement du titulaire du marché public sera avancé par le coordonnateur et réparti ensuite entre les membres dans les conditions prévues par la convention ;**

- **Valide l'inscription des recettes et des dépenses correspondantes au budget du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Le Président du Syndicat mixte de gestion
du Parc naturel régional de Camargue

Le Président
Roland CHASSAIN

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

12 OCT. 2016

Et de l'affichage effectué le

19 OCT. 2016